

On en (re)parle :

L'allocation universelle

Laurent D'Altoe ■ Février 2017

Qui n'a pas encore entendu parler de l'allocation universelle ? A l'heure où les mutations du monde du travail atteignent une ampleur rarement égalée, l'idée revient en force et alimente la thèse de l'extinction de l'emploi. Mais à y regarder de plus près, l'allocation universelle a tout d'une fausse bonne idée. Après tout : « *Le diable se cache dans les détails* ».

Récemment, Benoît Hamon, candidat à l'élection présidentielle française pour le parti socialiste, a fait de l'allocation universelle un de ses principaux chevaux de bataille, relançant ainsi le débat autour d'une idée souvent présentée comme « LA » solution au chômage. L'allocation universelle occupe de plus en plus de place dans les débats et réflexions autour du travail et est même testée « grandeur nature » (c'est le cas en Finlande). Bref, l'allocation universelle est un concept qui reprend du poil de la bête.

Mais au fait, de quoi parle-t-on ? C'est d'ailleurs là le premier écueil : sous une même appellation, il existe une polysémie, couplée avec des termes qui se veulent plus ou moins proches (revenu universel, revenu de base inconditionnel...).

Yannick Vanderborght, professeur en sciences politiques à St Louis (Bruxelles) et Philippe Van Parijs, philosophe, économiste et professeur à l'UCL, en donnent la définition suivante : « *Revenu versé par une communauté politique à tous ses membres, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie.* »¹

Le concept paraît donc, de prime abord, tout à fait séduisant: libération de temps, possibilité de mieux concilier vie privée et vie professionnelle, émancipation individuelle, rempart contre la précarité... Pour un peu, l'allocation universelle deviendrait une sorte de remède... universel aux maux de nos sociétés actuelles. Sans doute trop beau pour être vrai...

Pourtant, sous des dehors très « sympathiques », l'allocation universelle revêt des enjeux capitaux :

- L'idée n'est pas neuve. Elle puise ses racines dans le projet libéral (théorisée par Milton Friedman, 1912-2006). Il s'agit donc d'abord d'une idée de droite.
- Elle repose sur l'égalité des chances : chacun fera fructifier son revenu de base comme il l'entend. Et non pas sur la réduction des inégalités : les droits sociaux découlent de la solidarité et de la redistribution des richesses.
- Elle est en concurrence directe avec la Sécurité sociale et peut aller jusqu'à la supplanter. Impossible de financer les deux ! Elle rompt le lien entre le travail et la protection sociale puisque la somme versée ne découle plus d'un droit construit par le travail : la socialisation des richesses disparaît. Bye bye la solidarité !
- Elle consacre le fait que le revenu n'est pas nécessairement lié au travail. De là à dire que ce n'est pas le travail mais le capital qui crée la richesse, il n'y a qu'un pas !
- Elle tire les salaires vers le bas puisque les employeurs n'auront plus qu'à proposer un complément suffisamment attractif pour rémunérer le travail. C'est donc une prime supplémentaire au patronat et un moyen de déstructurer le marché du travail.
- Elle fait peser sur les épaules de l'individu la responsabilité de son sort : se contenter d'un revenu de base ou le « compléter » par un emploi et ne remet pas en cause le système économique par rapport au chômage structurel.

Pour le sociologue du travail (ULB), Mateo Alaluf ², le retour de ce débat est avant tout l'aveu d'impuissance d'une certaine classe politique qui aurait renoncé aux grands combats égalitaires : « *Cela sert surtout à cacher d'autres problèmes tels que la dégradation des services*

¹ Yannick Vanderborght et Philippe Van Parijs : « L'allocation universelle », éditions La Découverte, 2005, p.6.

² Il vient de sortir, avec Daniel Zamora, un livre sans ambiguïté : « Contre l'allocation universelle », éditions Lux, 2017.

publics et les attaques contre la sécurité sociale. C'est en fait le renoncement et l'impuissance. On ne se pose plus les bonnes questions »³.

En outre, depuis la naissance du concept, beaucoup de nuances ont été apportées, sans que cela soit plus clair pour autant. Un exemple parmi d'autres : la position de Benoît Hamon qui a sensiblement varié dans un laps de temps assez court. Le candidat a, en effet, dans un premier temps, proposé une formule de revenu universel de « 750 euros mensuels pour tous », avant d'ajouter « à terme », face aux critiques portant sur le coût d'une telle mesure. Il parlera ensuite de « revenu universel d'existence » (sans le seuil de 750 euros) pour finalement revenir à la formule « 750 euros à terme », fin janvier. Ces hésitations⁴ illustrent bien la diversité des sens et des formules que l'on peut placer derrière un terme apparemment fédérateur.

Individuel versus collectif

Il est également très tentant de lier (voir d'opposer) cette allocation universelle au principe de la réduction collective du temps de travail avec embauche compensatoire, le tout sans perte salariale (RCTT). Mais en étant attentif, on remarque que l'allocation universelle demeure essentiellement au sein de la sphère individuelle. La RCTT, de son côté, participe de la lutte et des revendications de type collectif.

Néanmoins, actuellement, les arguments « pro » allocation universelle ne manquent pas et il est intéressant d'en approfondir quelques-uns :

- **La raréfaction, voire la fin du travail ?**

Pour certains observateurs de la vie économique et sociale contemporaine, la révolution numérique risque de faire perdre près de la moitié des emplois. Par conséquent, l'emploi pour tous deviendrait hors d'atteinte. On rentrerait donc dans une économie avec beaucoup moins de travailleurs. CQFD ? Pas si vite : il n'existe pas d'unanimité par rapport à cette analyse (l'OCDE par exemple, estime que seuls 9% des emplois actuels seraient touchés par le numérique). De surcroît, on avait tenu le même raisonnement lors de l'apparition de la mécanisation, de la vapeur,... Par contre, ce qui a changé, c'est l'apparition du travail « pauvre » et du chômage de masse. Ces derniers étant moins causés par une « raréfaction du travail » que par une répartition inégale des richesses produites.

- **Allocation universelle, bonne pour la RCTT ?**

En apparence, on pourrait l'imaginer ; mais ce serait faire l'impasse sur le fait que la précarisation du travail apparue ces 30 dernières années est caractérisée notamment par des emplois partiels non choisis (dont une majorité de femmes). Les luttes syndicales visent, parallèlement à la réduction collective du temps de travail, à transformer ces temps partiels contraints en temps plein, de manière à « déprécariser » collectivement ces travailleurs. Il y a donc un double mouvement : d'une part, sécuriser l'emploi et, d'autre part, réduire collectivement le temps de travail. C'est donc un combat collectif, bien loin de l'abdication que constitue « l'aumône » d'une

³ Intervention lors d'une formation au CEPAG, le 03/02/2017.

⁴ Voir à ce sujet : « En pleine campagne, Benoît Hamon rabote (puis remet) son « revenu universel » », in Le Monde, 17/01/2017.

allocation universelle. Car cette dernière, sauf à la calquer sur un revenu moyen classique (ce qui est impayable), obligera les personnes à prendre d'autres jobs qui eux-mêmes seront précarisés. Sans compter la pression patronale exercée dans ce cadre : « *Comme tu as déjà une alloc, je peux te payer moins !* ».

- **Où aller chercher les sous ?**

Mateo Alaluf rappelle qu'une allocation universelle constituerait un revenu de transfert. Autrement dit, il faudra aller chercher le financement dans d'autres secteurs. Et si on se base sur un revenu élevé, la tentation sera très forte d'aller chercher le financement dans les caisses de la sécurité sociale (c'est d'ailleurs déjà largement le cas quand il s'agit de « *faire des économies* »).

- **Libre choix ?**

Autre argument choc : chacun pourrait choisir son travail et la manière de le moduler. Or, c'est faire fi de la valorisation sociale du travail (les enseignants, le non-marchand par exemple). Et quid des femmes qui se verraient ainsi repositionnées dans un schéma de type patriarcal (« *comme tu as une allocation, tu vas rester à la maison* ») ?

L'allocation universelle illustrée

Enfin, signalons au passage deux illustrations de ce que peut produire ce type de système :

- Entre 1795 et 1834, en Angleterre, a été mis sur pied un système « précurseur » appelé SpeenHamland (une commune du Berkshire) qui consistait à utiliser l'impôt des pauvres (*poor rates*) pour financer une allocation de secours qui pouvait s'ajouter aux revenus du travail. Cette allocation était calculée en fonction d'un barème qui tenait compte à la fois de la taille des familles et du prix du pain. Cette initiative fut supprimée car, dans les faits, elle contribuait à créer davantage de pauvreté.
- Beaucoup plus récemment, la Finlande a décidé de mener une expérience sur deux ans avec une base de revenu universel de 560 euros parmois. Mais derrière ce paravent vertueux, se cachent des intentions moins avouables. Dans ce pays, les allocations sont diverses et nombreuses, ce qui n'incite pas les bénéficiaires à accepter des emplois mal payés. Le but est donc bien de faire pressions sur les allocataires pour qu'ils acceptent des salaires moindres : « *En outre et de manière paradoxale, le [revenu de base](#) pourrait contribuer à creuser les inégalités socioéconomiques. Avec l'assurance d'obtenir une allocation universelle, des pressions à la baisse sur les salaires sont à craindre. Le projet finlandais ne déroge pas à cette [logique](#) : le gouvernement espère encourager la population à accepter plus facilement des petits emplois plus précaires, à temps partiel et moins bien payés. Le revenu universel risque donc d'accentuer le rapport de domination entre employeurs et employés au détriment des seconds.* »⁵

On est bien loin de l'émancipation choisie...

⁵ Dimitri Touren : « Le revenu universel en Finlande, un modèle à suivre ? », Le Journal International, 08/02/2016.